

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 AOUT 2020
N°50/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE TRENTE-ET-UN AOÛT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 août 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur, Yves BOFELLI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
COMMUNAUX ET DU TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021**

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse, soumet au Conseil les projets de règlements modifiés des services périscolaires et extrascolaires, transport scolaire et action jeunesse.

Les modifications consistent en des précisions concernant :

- les modalités d'accueil des enfants présentant des symptômes de maladie et les cas d'exclusion.
- les modalités d'accueil des enfants dotés d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Les modalités de règlement des factures en numéraire (évolution du fonctionnement des services de la direction départementale des finances publiques).

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F DEUTSCH JM GRENIER N MOLLARD M RIOU),

APPROUVE les nouveaux règlements des services périscolaires et extrascolaires, transport scolaire et action jeunesse.

CHARGE Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et les services municipaux de veiller à leur application.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 1^{er} septembre 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

